

SECURITE DANS LES FOIRES, SALONS ET EXPOSITIONS

Dans tous ces types d'établissements, les exposants s'engagent, conformément aux articles afférant à l'arrêté du 18 novembre 1987, (Types T et C.T.S.), à respecter les consignes de sécurité suivantes :

HABILLAGE DES STANDS

- Habiller ces stands avec des tissus ou éléments horizontaux classés M1, verticaux classés M2 .
Le papier pour l'habillage et la décoration des stands est **strictement INTERDIT**.
- Les panneaux publicitaires > 0,50 cm², doivent être classés en catégorie M1 ;
- Les revêtements de sols des stands doivent être en catégorie M3 minimum.

* Les documents (procès verbaux de classement au feu) doivent être tenus à la disposition du chargé de sécurité pour contrôle.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES

- Seuls les éléments électriques dénommés « réglette », de type « séparatex », sont autorisés.
- Les « enrouleurs », sont interdits, mais peuvent être autorisés **exceptionnellement**, s'ils sont déroulés entièrement sur le stand.
- Les interrupteurs électriques situés dans les stands (armoire de distribution, réglette), doivent être en permanence **visibles et accessibles**.
- Aucune matière inflammable, ne doit être placée à moins d'un mètre des spots.

CIRCULATION DU PUBLIC

- Aucune présentation de marchandise et/ou aménagement ne doit pas dépasser dans les allées (soit hors des limites du stand).
- Aucune marchandise et/ou emballage ne doit pas être stocké derrière les stands.
- Les moyens de secours (extincteurs, RIA, commande d'alarme et/ou de désenfumage), ne doivent pas être en aucun cas, ni entravés, ni cachés ou inaccessibles.
- Pendant les horaires d'ouverture au public, tous mouvements de véhicules dans l'enceinte de la manifestation (couverte ou non), est **STRICTEMENT INTERDIT**, de même que le stationnement autour des halls, entravant les accès, manoeuvres et interventions des service de secours.

BON à découper et à renvoyer obligatoirement à l'organisateur, pour joindre à la demande d'inscription.

Je soussigné Monsieur, Madame
Stand de :
Concernant la manifestation (foire, salon, exposition...) de :
A la (aux) date (s) du (des) :

déclare(ent) avoir pris connaissance des consignes de sécurité en vigueur, et concernant la manifestation déclarée ci-dessus et s'engage à les respecter.

Fait le :

Signature